

**Motion d'orientation générale
adoptée par le congrès départemental de la FCPE-Paris
le 24 mai 2003**

La nouvelle donne entre les acteurs de l'école publique à Paris

Après l'élection, en 2001, d'une nouvelle majorité municipale, la réélection de Jacques Chirac, en 2002, a créé une nouvelle donne. Le débat scolaire est en train de se transformer en champ de bataille politique. La FCPE-Paris, indépendante de tout pouvoir, doit mesurer les enjeux de la situation pour agir avec efficacité en faveur de l'école publique et de l'intérêt des enfants.

Le changement de majorité municipale a suscité l'espoir d'une rupture avec le passé. La nouvelle équipe s'est engagée à ouvrir certains chantiers de l'école laissés en friche par l'équipe sortante.

Mais l'élection de Jacques Chirac a conduit à la formation d'un gouvernement qui accumule les mesures de répression, les mesures de restriction budgétaire, sans compter l'avancement de son projet de décentralisation libérale, au nom de l'efficacité et de la proximité. Les parents d'élèves et avec eux la FCPE-Paris doivent affronter une politique de régression sans précédent qui remet en cause les acquis du XX^e siècle, dans une logique de démantèlement de l'éducation nationale.

La Ville réalise ses premiers engagements : rénovation et construction de locaux, plan périscolaire, éradication de la peinture au plomb... Cependant : résistances, lenteurs, blocages dans différents domaines s'ajoutent au dossier santé en panne, à celui de l'intégration des handicapés, de la gratuité... Autant de sujets qui posent problème. Et que penser de sa décision de décentraliser, au profit des arrondissements, le budget de fournitures scolaires et de petits travaux, sans concertation ?

La Région poursuit sa politique de restructuration des lycées professionnels, sans pour autant s'être engagée avec l'académie à un rééquilibrage de la carte des formations à Paris, au développement de la polyvalence des établissements. La Région achève la mise en œuvre de la gratuité des manuels scolaires (115 à 150 € par élève) et du financement de matériel et d'équipements dans les lycées professionnels. Enfin, elle projette l'application d'un tarif de demi-pension fondé sur le quotient familial.

On notera que la Région est candidate sur le marché actuel de la décentralisation préconisée par Jean-Pierre Raffarin, alors que le transfert de missions essentielles telle l'orientation va à l'encontre de la globalité de l'acte éducatif et aggravera les inégalités en les soumettant aux intérêts économiques locaux au détriment de l'intérêt général. De même le Département de Paris est candidat à la gestion des secteurs des collèges, ce qui conduirait à la soumettre aux aléas des changements de majorité politique et aux pressions clientélistes.

Avenue Gambetta, l'Académie décline soigneusement la politique gouvernementale qui remet en cause, par différentes mesures, le service public d'éducation nationale, l'égalité de tous les jeunes devant l'éducation, notamment par les projets de mise en place d'orientations sélectives, précoces, dès l'âge de 14 ans, à l'opposé du collège pour la réussite de tous :

- réduction drastique des moyens horaires dans le 2nd degré ;
- rétablissement d'une dotation basée sur le nombre d'élèves, dite H/E ;
- création d'une typologie des collèges basée sur le critère d'appartenance socioprofessionnelle des familles ;
- réduction des fonds sociaux ;
- désintérêt pour la mixité sociale ;
- non scolarisation de tous les enfants de 3 ans ;
- abandon de la scolarisation des moins de 3 ans.

Malgré ses dénégations, l'académie de Paris conduit une politique relevant d'une gestion comptable de l'éducation, au détriment des besoins réels des élèves et des établissements.

La Ville et l'Académie se servent de l'école comme terrain d'affrontement politique : il faut prendre garde aux risques de dérives qui ne manqueront pas de pénaliser les élèves.

La FCPE ne saurait se laisser balloter ni par ces oppositions, ni par ces dénis de responsabilité. La FCPE a une unique boussole : l'intérêt de l'enfant. Sur cette base, le conseil départemental, les unions locales, les conseils locaux doivent affirmer leurs exigences et agir en permanence avec les parents. La FCPE-Paris en tant qu'acteur reconnu du système éducatif persistera dans sa démarche de partenariat constructif, à tous les niveaux, combinant la participation active et vigilante dans les diverses instances, et l'action indépendante soutenue par la mobilisation des parents, pour le bénéfice des enfants et de l'école publique.

Ce que veut la FCPE-Paris

La FCPE-Paris agit pour la démocratisation et la rénovation de l'éducation nationale de la maternelle au lycée pour la réussite de tous.

La FCPE-Paris ne veut ni du statu quo – affaiblissement, voire éclatement de l'école publique – ni d'une école à deux vitesses : pour les « riches » et pour les « pauvres ».

Parce qu'elle est favorable au principe de décentralisation qui devrait permettre une amélioration du service public et renforcer le pouvoir des usagers, des citoyens dans une dynamique de démocratie participative, la FCPE-Paris est opposée au projet de décentralisation tel qu'il est proposé aujourd'hui par le gouvernement Raffarin-Ferry-Darcos. En effet, avec le transfert de missions essentielles à l'éducation, à la réussite des jeunes, le projet actuel, décidé sans concertation et sans débat sur les missions et les finalités de l'école, ouvre la voie au démantèlement et à la privatisation du service public, livré à l'économie libérale avec son cortège d'inégalités selon les écoles, les départements, les régions. L'éducation n'est pas un produit, les établissements scolaires ne sont pas des entreprises.

Parce qu'elle est attachée à une conception globale de l'éducation, la FCPE-Paris est également opposée à une éducation nationale réduite à sa mission d'instruction.

La FCPE-Paris revendique une école plus égalitaire, plus solidaire, capable de :

- transmettre à tous des savoirs et une culture commune de haut niveau ;
- préparer les jeunes à leur future insertion dans la vie professionnelle ;
- développer leur sens critique ;
- permettre à tous les potentiels de s'épanouir quel que soit l'établissement qu'ils fréquentent.

Cela implique la réaffirmation de la laïcité comme valeur fondamentale, comme socle de notre mode d'organisation sociale, à l'école comme ailleurs, dans le respect des personnes, du droit, de l'égalité.

La FCPE-Paris revendique une école où tous les acteurs de l'éducation ont leur mot à dire et sont vraiment reconnus.

La FCPE-Paris œuvre pour :

- une transformation de l'école ;
- une transformation du contenu et des méthodes d'enseignement ;
- la reconnaissance de la place du jeune et des parents dans le système éducatif.

À l'État d'assurer cette priorité intégrant la formation, la prévention, l'écoute, l'information, l'éducation à l'orientation et l'aide à la réussite de tous les jeunes.

Objectifs prioritaires

Notre orientation combine :

- la défense de l'école service public d'éducation nationale, laïque et gratuit ;
- la lutte contre l'échec scolaire ;
- la lutte contre la violence en privilégiant le dialogue à l'opposé des logiques répressives ;
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement ;
- l'intégration de tous les élèves handicapés à l'école publique, en milieu ordinaire prioritairement, en classe ou en structure adaptée quand c'est nécessaire ;
- l'action pour l'égalité devant l'éducation, pour la mixité sociale des établissements scolaires ;
- la mise en œuvre d'une véritable discrimination positive en faveur des établissements les plus en difficulté ;
- l'apprentissage de la citoyenneté, du civisme, de la laïcité à l'école ;
- le développement de la démocratie dans les établissements scolaires et la reconnaissance du rôle des parents ;
- la réaffirmation de la laïcité, valeur plus que jamais d'actualité à faire partager par tous pour préserver l'école publique des religions, de la marchandisation libérale et de la concurrence de l'école privée.

Pour atteindre ces objectifs, nous devons :

- améliorer notre mode de fonctionnement et d'intervention, trouver des réponses à nos faiblesses et à nos difficultés ;
- développer la collégialité de notre mode d'organisation ;
- responsabiliser chacun d'entre nous sur des dossiers et des projets en tenant compte de la disponibilité, de la capacité, de la volonté d'engagement personnelles ;
- mieux hiérarchiser nos priorités ;
- mutualiser nos ressources ;
- renforcer la démocratie interne ;
- renforcer la diffusion de nos idées ;
- poursuivre une politique de communication (Internet, FIP, Liaisons laïques) et de formation ;
- rester, auprès des autorités, un interlocuteur vigilant, indépendant, constructif ;
- aider à l'action des conseils locaux, des unions locales, dans les instances ou auprès des autorités, à tous les niveaux, dans le respect de leur autonomie ; et développer nos capacités d'actions coordonnées afin d'améliorer notre efficacité collective ;
- développer ou relancer nos liens avec nos partenaires, notamment de la mouvance laïque.

Ni cogestion, ni opposition de principe, mais une action indépendante n'excluant ni la discussion ni le combat, au sein des instances officielles, pour faire aboutir nos revendications.

À l'heure de la décentralisation municipale, nous devons renforcer le rôle de coordination et d'animation des unions locales (malgré leur absence de statut juridique) et favoriser leur intervention auprès des caisses des écoles, des circonscriptions des affaires scolaires (CAS), des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN), des mairies d'arrondissements...